



Gouvernement du Québec
Ministère de la
Sécurité du revenu

Profil N° 9

**PROFIL DES PERSONNES DE 30 À 44 ANS,
APTES AU TRAVAIL,
À L'AIDE DE DERNIER RECOURS**

Direction générale des politiques et des programmes
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Novembre 1995

425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :

Auteure : Nicole Lemieux

Collaborateur : Pierre Lanctôt

Secrétariat : Martine Pelletier

Révision linguistique : Lucia Gauthier

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
INTRODUCTION.....	1
LES PRESTATAIRES ÂGÉS DE 30 À 44 ANS, OU LE PROFIL DU PRESTATAIRE TYPE	3
En vingt ans, un quasi-quadruplement des requérants âgés entre 30 et 44 ans	3
Un taux de dépendance reflétant celui de l'ensemble de la clientèle	3
Une proportion de prestataires classés aptes semblable à celle de l'ensemble de la clientèle	5
Les adultes âgés entre 30 et 44 ans : 42 % de l'ensemble des prestataires aptes	5
LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PRESTATAIRES APTES ÂGÉS ENTRE 30 ET 44 ANS	7
Une répartition régionale similaire à celle de l'ensemble de la clientèle.....	8
Plus de 50 % de familles chez les prestataires âgés entre 30 et 44 ans.....	9
Moins de personnes célibataires et veuves et davantage de personnes mariées, séparés ou divorcées	11
Des personnes nées au Canada dans la majorité des cas.....	11
Un peu plus de locataires et un peu moins de chambreurs ou pensionnaires	12
Une scolarité déclarée plus élevée que celle de l'ensemble de la clientèle	13
Les pertes d'emploi comme principal motif d'entrée à l'aide de dernier recours	13
Une durée cumulative à l'aide sociale supérieure à celle de la clientèle totale	14
Moins de non-disponibles et plus de non-participants dans le groupe d'âge 30-44 ans	14
Une proportion légèrement plus élevée de revenu de travail déclaré	15
Une participation reflétant celle de l'ensemble de la clientèle	15
Près de la moitié des participants au Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE) âgés entre 30 et 44 ans	16
Des expériences de travail diversifiées.....	16

Table des matières

LES OBSTACLES À LA RÉINTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	21
CONCLUSION	25
LEXIQUE.....	29
BIBLIOGRAPHIE	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution de l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours et de ceux dont le requérant est âgé de 30 à 44 ans, 1975-1994	3
Tableau 2	Taux de dépendance à l'aide de dernier recours de la population de 18 à 64 ans selon le groupe d'âge, données de mars 1994 pour l'ensemble des adultes à l'aide de dernier recours et de juillet 1994 pour la population totale	3
Tableau 3	Taux de dépendance à l'aide de dernier recours de la population âgée de 18 à 64 ans et des adultes âgés entre 30 et 44 ans et poids relatif du groupe d'âge 30-44 ans dans la population et dans la clientèle à l'aide de dernier recours, 1976 à 1994	4
Tableau 4	Répartition des prestataires entre les programmes Soutien financier et APTE selon le groupe d'âge, mars 1994	5
Tableau 5	Répartition des prestataires aptes selon le groupe d'âge et le sexe, mars 1994.....	6
Tableau 6	Portrait général des adultes de 30 à 44 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours par rapport à l'ensemble des adultes aptes, mars 1994	7
Tableau 7	Répartition régionale des adultes âgés entre 30 et 44 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours par rapport à l'ensemble de la clientèle apte et à la population en général.....	9
Tableau 8	Participation des prestataires aptes, de 30 à 44 ans, aux mesures désignées, mars 1994	15
Tableau 9	Personnes de 30 à 44 ans inscrites au programme APTE ayant déclaré une expérience de travail (72,4%) selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994	16
Tableau 10	Personnes de 30 à 44 ans selon la dernière expérience de travail déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994	17
Tableau 11	Ensemble des aptes ayant déclaré une expérience de travail selon le dernier emploi déclaré (283 224, soit 66 % de l'ensemble des aptes)	18
Tableau 12	Répartition des prestataires du programme APTE selon la dernière expérience de travail déclarée, pour quelques professions sélectionnées, mars 1994	19

INTRODUCTION

Au printemps 1995, la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Sécurité du revenu commençait à diffuser une série de profils décrivant certaines catégories de prestataires du programme d'aide de dernier recours. Découpés tantôt selon l'âge des requérants (moins de 30 ans, 45 à 54 ans, 55 ans ou plus), tantôt selon leurs origines (les personnes nées hors du Canada, les autochtones), leurs caractéristiques scolaires et professionnelles (les personnes scolarisées, les travailleurs autonomes), leur état de santé (les personnes inscrites au programme Soutien financier), tantôt encore selon leur sexe (les femmes) ou le type de ménage qu'ils forment (les familles monoparentales), ces profils visent à donner un aperçu d'une catégorie donnée de ménages à l'aide de dernier recours par rapport à l'ensemble de la clientèle.

Le présent profil a ceci de particulier qu'il touche en quelque sorte le prestataire moyen, ou le prestataire type à l'aide de dernier recours. En effet, il porte sur les ménages dont le requérant était âgé, en mars 1994, entre 30 et 44 ans, un groupe qui formait près de 40 % de la clientèle totale (185 577 ménages sur 472 939)¹. L'âge moyen de la clientèle se situe d'ailleurs à 38 ans². Ainsi, le poids des adultes de la tranche d'âge 30-44 ans pèse-t-il lourd dans la statistique moyenne.

C'est pourquoi, en plus de comparer cette catégorie de prestataires avec l'ensemble de la clientèle, nous tenterons, le cas échéant, de la situer par rapport à la population en général, notamment à partir des données du Recensement de 1991. De cette façon, nous pourrions mettre en évidence les caractéristiques sociodémographiques distinctives de ce groupe par rapport à l'ensemble des prestataires ou, à défaut, par rapport à l'ensemble de la population québécoise. Comme on le verra plus loin, en 1991, les adultes âgés entre 30 et 44 ans représentaient 40 % de la population québécoise âgée entre 18 et 64 ans, d'une part, et 42 % des adultes inscrits au programme Actions positives pour le travail et l'emploi (APTE) de l'aide de dernier recours, d'autre part.

La première section de ce document situe de manière générale la place des prestataires âgés entre 30 et 44 ans au sein de la clientèle à l'aide de dernier recours et par rapport à la population en général. À cette fin, elle décrit l'évolution, entre 1975 et 1994, du poids relatif des ménages dont le requérant est âgé entre 30 et 44 ans par rapport à l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours, détermine le taux de dépendance de cette catégorie de clientèle et examine la répartition des prestataires en fonction de leur groupe d'âge.

La seconde section analyse une sélection de caractéristiques sociodémographiques des prestataires dont l'âge varie entre 30 et 44 ans, aptes au travail, selon le sexe et par rapport à l'ensemble des prestataires ou la population en général. En mars 1994, on dénombrait 179 416

1 Un ménage désigne un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Le groupe d'âge du ménage correspond à celui de la personne requérante. Le nombre de ménages à l'aide de dernier recours est ainsi inférieur au nombre d'adultes qui bénéficient de ce programme. Dans la tranche d'âge 30-44 ans, on dénombre ainsi 185 577 ménages contre 217 138 adultes.

2 P. Gagné et coll., *Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mars 1994, p. 18.

Introduction

adultes dans ce groupe d'âge classés aptes au travail. Cette section se termine avec un examen de la dernière expérience de travail déclarée par ces prestataires.

La troisième section, enfin, traite des principaux obstacles à l'emploi rencontrés par les prestataires décrits dans ce profil.

LES PRESTATAIRES ÂGÉS DE 30 À 44 ANS, OU LE PROFIL DU PRESTATAIRE TYPE

Dans cette première section, nous voulons donc reconstituer l'évolution, entre 1975 et 1994, de la clientèle âgée de 30 à 44 ans par rapport à celle de l'ensemble des ménages à l'aide sociale, calculer leur taux de dépendance respectif et examiner la répartition des prestataires selon l'âge et le sexe.

En vingt ans, un quasi-quadruplement des requérants âgés entre 30 et 44 ans

Entre 1975 et 1994, le nombre de ménages à l'aide sociale a plus que doublé, passant de 198 219 à 472 939. Au cours de la même période, le nombre de ménages dont le requérant est âgé entre 30 et 44 ans a presque quadruplé, grim pant de 49 685 à 185 577. En termes de taux de croissance, on observe que la clientèle totale a progressé de 139 % pendant que celle du groupe des 30-44 ans s'accroissait de 274 %. La croissance du nombre de ménages dont le requérant est âgé entre 30 et 44 ans est donc beaucoup plus accentuée que celle du nombre de ménages à l'aide sociale, ce que confirme le tableau 1.

Tableau 1
Évolution de l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours et de ceux dont le requérant est âgé de 30 à 44 ans, 1975-1994

Mois de mars	Total des ménages (Aide de dernier recours) (A)	Ménages dont le requérant est âgé de 30 à 44 ans	
		N (B)	% (B*100/A)
1975	198 219	49 685	25,1
1976	218 774	55 835	25,5
1977	235 154	60 474	25,7
1978	246 828	64 310	26,1
1979	258 608	69 024	26,7
1980	285 173	76 443	26,8
1981	302 435	82 278	27,2
1982	325 456	89 818	27,6
1983	396 997	111 050	28,0
1984	415 454	124 208	29,9
1985	424 563	132 465	31,2
1986	416 058	137 636	33,1
1987	390 139	135 244	34,7
1988	357 868	128 873	36,0
1989	340 679	125 232	36,8
1990	343 874	126 312	36,7
1991	366 215	134 964	36,8
1992	413 387	155 215	37,5
1993	450 675	173 171	38,4
1994	472 939	185 577	39,2

En ce qui a trait à la proportion de ménages de la tranche d'âge 30-44 ans par rapport à l'ensemble de la clientèle, on observe, au cours de la même période, qu'elle s'est accrue de 14 points de pourcentage, passant de 25 % à 39 %. Cette augmentation du poids relatif des ménages dont le requérant est âgé entre 30 et 44 ans ne peut être uniquement attribuée à un effet démographique, comme on le verra au point suivant.

Un taux de dépendance reflétant celui de l'ensemble de la clientèle

Tableau 2
Taux de dépendance à l'aide de dernier recours de la population de 18 à 64 ans selon le groupe d'âge, données de mars 1994 pour l'ensemble des adultes à l'aide de dernier recours et de juillet 1994 pour la population totale

Groupe d'âge	Ensemble des adultes à l'aide (1)		Population totale (2)		Taux de dépendance (1)/(2)
	N	%	N	%	
18-29 ans	152 665	28,2	1 229 000	26,0	12,4
30-44 ans	217 138	40,2	1 906 700	40,4	11,4
45-54 ans	95 566	17,7	937 500	19,8	10,2
55-64 ans	74 963	13,9	649 200	13,8	11,5
TOTAL 18 à 64 ans	540 332	100,0	4 722 400	100,0	11,4

Le tableau 2 présente le taux de dépendance à l'aide sociale par groupe d'âge. On constate qu'en 1994, le taux de dépendance des adultes âgés entre 30 et 44 ans reflétait celui de l'ensemble de la population âgée entre 18 et 64 ans (11,4 %), ce dernier taux pouvant être considéré comme un taux global. Comparativement à ce taux global, on observe que les jeunes âgés entre 18 et 29 ans se démarquent avec un taux de dépendance légèrement supérieur (12,4 %)

alors que les adultes âgés de 45 à 54 ans affichent un taux de dépendance un peu moins élevé

(10,2 %). En outre, le taux de dépendance des femmes et des hommes du groupe des 30-44 ans est sensiblement le même (11,5 % contre 11,2 %)³.

Le tableau 3 présente l'évolution, entre 1976 et 1994, du taux de dépendance à l'aide de dernier recours et du poids relatif des adultes âgés entre 30 et 44 ans dans la clientèle de l'aide de dernier recours et dans la population âgée entre 18 et 64 ans. En 1976, les adultes de la tranche d'âge 30-44 ans représentaient 32 % de la population québécoise âgée de 18 à 64 ans alors qu'en 1994, cette proportion s'élevait à 40 %, soit une croissance de 8 points de pourcentage. Pendant la même période, le poids relatif des adultes du groupe des 30-44 ans est passée de 27 % à 40 % à l'aide de dernier recours, soit une hausse de 13 points de pourcentage. L'augmentation de la proportion des prestataires de 30 à 44 ans surpasse donc la croissance démographique de ce groupe dans la population de cinq points de pourcentage, ce qui suppose une plus forte dépendance sociale de cette clientèle au terme de la période de référence par rapport à son début.

Tableau 3
Taux de dépendance à l'aide de dernier recours de la population âgée de 18 à 64 ans et des adultes âgés entre 30 et 44 ans et poids relatif du groupe d'âge 30-44 ans dans la population et dans la clientèle à l'aide de dernier recours, 1976 à 1994

Années	Prestataires (30 à 44 ans)		Population du Québec (30 à 44 ans)		Taux de dépendance (30 à 44 ans)	Population du Québec (18 à 64 ans)		Taux de dépendance (18 à 64 ans)
	N (A)	% (A/C)	N (B)	% (B/D)	% (A/B)	N (C)	N (D)	% (C/D)
1976	67 374	26,6	1 241 000	31,5	5,4	253 349	3 940 000	6,4
1981	96 786	28,0	1 408 100	33,4	6,9	345 106	4 215 200	8,2
1986	160 338	33,7	1 619 000	36,5	9,9	476 086	4 430 400	10,7
1991	155 308	37,5	1 831 300	39,7	8,5	413 528	4 614 900	9,0
1994	217 138	40,2	1 906 700	40,4	11,4	540 332	4 722 400	11,4

Lorsqu'on examine l'évolution des taux de dépendance sur une période de près de vingt ans, on observe un écart entre le taux global et le taux de dépendance dans le groupe des 30-44 ans pour les années 1976, 1981, 1986 et 1991: le taux de dépendance à l'aide de dernier recours des adultes dont l'âge se situait entre 30 et 44 ans était toujours inférieur à celui des adultes âgés entre 18 et 64 ans. En 1994, les deux taux coïncident. Ainsi, pendant que le taux de dépendance dans la population âgée de 18 à 64 ans s'accroissait de 5 points de pourcentage entre 1976 et 1994, celui des adultes âgés entre 30 et 44 ans progressait de 6 points de pourcentage pour la même période, rattrapant le premier. Cette observation confirme que la dépendance sociale des adultes de la tranche d'âge 30-44 ans s'est davantage accrue que celle de l'ensemble de la population, l'effet démographique étant ici neutralisé.

Une proportion de prestataires classés aptes semblable à celle de l'ensemble de la clientèle

Dans l'ensemble de la clientèle et dans le groupe des 30-44 ans, huit prestataires sur dix sont inscrits au programme APTE. Pour être plus précis, les adultes dont l'âge varie entre 30 et 44 ans

³ L. Motard et coll., *Profil des femmes inscrites à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, septembre 1995, p. 5.

sont classés au programme APTE dans 83 % des cas. Pour l'ensemble de la clientèle, cette proportion s'établit à 79 %, soit quatre points de pourcentage en moins.

Si l'on se rapporte au tableau 4, on note une césure importante dans la répartition des adultes entre les programmes APTE et Soutien financier à partir de la tranche d'âge 45-54 ans. La moyenne d'âge des adultes inscrits au programme Soutien financier est d'ailleurs de 45 ans⁴. Les prestataires âgés de moins de 44 ans sont proportionnellement nettement moins nombreux au programme Soutien financier que les prestataires qui ont dépassé cet âge. Ce phénomène est encore plus marqué chez les jeunes de moins de 30 ans.

Tableau 4
Répartition des prestataires
entre les programmes Soutien financier et APTE
selon le groupe d'âge, mars 1994

Groupe d'âge	Soutien financier		Apte		Total	
	N	%	N	%	N	%
29 ans ou moins	13 516	8,8	139 978	91,2	153 494	100,0
30-44 ans	37 722	17,4	179 416	82,6	217 138	100,0
45-54 ans	32 863	34,4	62 703	65,6	95 566	100,0
55 ou plus	33 017	41,2	47 059	58,8	80 076	100,0
TOTAL	117 118	21,4	429 156	78,6	546 274	100,0

Parmi les adultes inscrits au programme Soutien financier, on retrouve 33 % de personnes âgées entre 30 et 44 ans; les femmes de cet âge comptent pour 31 % de la clientèle féminine de ce programme et les hommes pour 36 % de la clientèle masculine⁵. On constate en outre, chez les prestataires du groupe des 30-44 ans, une plus forte concentration d'hommes que de femmes (18 040 d'hommes contre 15 453 femmes) dans le programme Soutien financier alors que le phénomène inverse est observé au programme APTE (88 124 hommes contre 91 292 femmes), comme on le verra maintenant.

Les adultes âgés entre 30 et 44 ans : 42 % de l'ensemble des prestataires aptes

Le tableau 5 indique la répartition des prestataires du programme APTE selon le groupe d'âge et le sexe. On observe d'emblée que le poids des adultes de la tranche d'âge 30-44 ans domine celui des autres groupes: 42 % des prestataires appartiennent à cette tranche d'âge, ce qui en fait le groupe le plus considérable. Le second groupe en importance est celui des 29 ans ou moins qui accapare 33 % de l'ensemble, les prestataires âgés de 45 ans ou plus suivant avec 26 % du total.

Tableau 5
Répartition des prestataires aptes
selon le groupe d'âge et le sexe, mars 1994

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
29 ans ou moins	73 828 (52,7)	33,4	66 150 (47,3)	31,7	139 978 (100,0)	32,5
30-44 ans	91 292 (50,9)	41,4	88 124 (49,1)	42,3	179 416 (100,0)	41,9
45-54 ans	31 123 (49,6)	14,1	31 580 (50,4)	15,2	62 703 (100,0)	14,6
55 ans ou plus	24 486 (52,0)	11,1	22 573 (48,0)	10,8	47 059 (100,0)	11,0
TOTAL	220 729 (51,4)	100,0	208 427 (48,6)	100,0	429 156 (100,0)	100,0

⁴ F. Landry et coll., *Profil des personnes inscrites au programme Soutien financier de l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, septembre 1995, p. 5.

⁵ *Ibid*, p. 7.

En outre, le même tableau montre que le rapport femmes/hommes s'établit à 51/49 chez les prestataires âgés entre 30 et 44 ans, soit le même que celui qui caractérise l'ensemble de la clientèle. En 1993, le rapport femmes/hommes dans la société québécoise était le même que celui qui prévaut à l'aide sociale⁶.

On constate également que 41 % de la clientèle féminine se retrouve dans ce groupe d'âge, contre 42 % de la clientèle masculine. Il peut être intéressant de souligner que le poids des femmes est légèrement supérieur lorsqu'il s'agit de déterminer le rapport femmes/hommes dans le groupe des 30-44 ans, alors qu'il est légèrement inférieur lorsqu'il s'agit de jauger, séparément dans le groupe des femmes et dans celui des hommes, l'importance relative de la tranche d'âge 30-44 ans par rapport aux autres tranches d'âge.

⁶ Calculé à partir des données du Bureau de la Statistique du Québec, *Le Québec, chiffres en main*, Édition 1995.

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PRESTATAIRES APTEs ÂGÉS ENTRE 30 ET 44 ANS

Dans cette deuxième section, nous examinerons certaines caractéristiques sociodémographiques en faisant ressortir les tendances lourdes qui caractérisent les prestataires classés aptes au travail dont l'âge se situe entre 30 et 44 ans, soit un contingent de 179 416 personnes. Tel qu'il est mentionné en introduction de ce texte, ces tendances lourdes reflèteront plus souvent qu'autrement le portrait du prestataire moyen. Pour cette raison, nous essaierons, le cas échéant, de caractériser les prestataires de ce groupe par rapport à la population québécoise. En outre, nous mettrons en évidence les différences entre les femmes et les hommes lorsqu'elles semblent significatives. Le tableau 6 expose l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques qui serviront à ponctuer cette section.

Tableau 6
Portrait général des adultes de 30 à 44 ans, aptes au travail,
à l'aide de dernier recours par rapport à l'ensemble des adultes aptes, mars 1994

	Adultes aptes de 30 à 44 ans						Ensemble des adultes aptes		
	Femmes		Hommes		Total		Femmes	Hommes	Total
	N	%	N	%	N	%	%	%	%
Région									
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	1 924	2,1	1 672	1,9	3 596	2,0	2,1	2,1	2,1
Bas-Saint-Laurent (1B)	2 559	2,8	2 191	2,5	4 750	2,7	2,7	2,8	2,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3 962	4,3	3 603	4,1	7 565	4,2	4,2	4,2	4,2
Québec (03A)	6 521	7,2	6 801	7,7	13 322	7,4	7,4	8,0	7,7
Chaudière-Appalaches (03B)	3 051	3,4	2 606	3,0	5 657	3,1	3,3	3,1	3,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	6 468	7,1	5 687	6,5	12 155	6,8	7,0	6,9	7,0
Estrie (05)	3 281	3,6	3 110	3,5	6 391	3,5	3,7	3,7	3,7
Montréal-Banlieue (06A)	9 390	10,3	8 025	9,1	17 415	9,7	10,3	8,7	9,5
Laurentides (06B)	5 428	6,0	4 850	5,5	10 278	5,7	5,7	5,4	5,6
Montréal-Ouest (06C)	7 863	8,6	6 547	7,4	14 410	8,0	8,5	7,5	8,0
Lanaudière (06D)	4 101	4,5	3 579	4,1	7 680	4,3	4,4	4,1	4,3
Laval (06E)	2 993	3,1	2 546	2,9	5 539	3,1	3,2	2,8	3,0
Ville de Montréal (06F)	21 876	24,0	25 995	29,5	47 871	26,7	24,1	27,9	25,9
Montréal-Est (06G)	4 832	5,3	4 268	4,8	9 100	5,1	5,3	5,0	5,1
Outaouais (07)	3 534	3,9	3 446	3,9	6 980	3,9	4,0	3,8	3,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 958	2,1	1 934	2,2	3 892	2,2	2,2	2,3	2,3
Côte-Nord (09)	1 386	1,5	1 119	1,3	2 505	1,4	1,5	1,4	1,5
Nouveau-Québec (10)	165	0,2	145	0,1	310	0,2	0,4	0,3	0,3
Catégorie de ménage									
Personne seule	19 537	21,4	54 985	62,4	74 522	41,5	34,5	67,7	50,7
Couple sans enfants	3 277	3,6	3 421	3,9	6 698	3,7	7,5	7,9	7,7
Famille monoparentale : - 1 enfant	21 051	23,1	2 938	3,3	23 989	13,4	21,4	2,3	12,1
- 2 enfants ou plus	23 439	25,7	1 335	1,5	24 774	13,8	16,6	0,9	9,0
Famille biparentale : - 1 enfant	6 325	6,9	6 925	7,9	13 250	7,4	7,2	7,7	7,4
- 2 enfants ou plus	17 395	19,0	18 377	20,9	35 772	19,9	12,5	13,3	12,9
Conjoint/e d'étudiant/e	268	0,3	149	0,1	411	0,3	0,3	0,2	0,2
État civil									
Célibataire	38 092	41,7	51 960	59,0	90 052	50,2	48,3	61,4	54,7
Marié/e	20 612	22,6	19 635	22,3	40 247	22,4	19,2	19,7	19,4
Veuf/ve	993	1,1	234	0,3	1 227	0,7	2,5	0,6	1,6
Séparé/e légalement	3 790	4,2	2 014	2,3	5 804	3,2	3,5	2,3	2,9
Séparé/e sans jugement	10 987	12,0	4 956	5,6	15 943	8,9	9,6	4,9	7,3
Divorcé/e	16 818	18,4	9 324	10,5	26 142	14,6	16,9	11,1	14,1
Lieu de naissance									

	Adultes aptes de 30 à 44 ans						Ensemble des adultes aptes		
	Femmes		Hommes		Total		Femmes	Hommes	Total
	N	%	N	%	N	%	%	%	%
Né/e au Canada	75 130	82,3	70 886	80,4	146 016	81,4	83,4	82,6	83,0
(Amérindien/ne ou Inuk)	(552)	(0,6)	(390)	(0,4)	(942)	(0,5)	(0,8)	(0,6)	(0,7)
Né/e hors Canada	16 162	17,7	17 238	19,6	33 400	18,6	16,6	17,4	17,0
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(1 906)	(2,1)	(3 011)	(3,4)	(4 917)	(2,7)	(2,1)	(3,3)	(2,7)
Résidence									
Locataire	63 256	69,3	52 494	59,6	115 750	64,5	66,4	55,4	61,1
Locataire (HLM ou logement subventionné)	9 254	10,2	2 987	3,4	12 241	6,8	9,3	3,5	6,4
Propriétaire	9 774	10,7	8 368	9,5	18 142	10,1	9,5	9,7	9,6
Chambreur/se ou pensionnaire	4 758	5,2	13 755	15,6	18 513	10,3	6,5	16,4	11,3
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	4 213	4,6	10 405	11,8	14 618	8,2	8,3	14,9	11,5
Autre	37	-	115	0,1	152	0,1	-	0,1	0,1
Nombre d'années de scolarité									
Moins de 7 ans	6 588	7,2	5 892	6,7	12 480	7,0	11,0	11,3	11,2
7 à 11 ans	55 343	60,6	51 820	58,8	107 163	59,7	60,5	59,2	59,9
12 ans ou plus	25 801	28,3	26 985	30,6	52 786	29,4	23,7	25,2	24,4
Inconnu	3 560	3,9	3 427	3,9	6 987	3,9	4,8	4,3	4,5
Raison d'entrée à l'aide de dernier recours									
Fin des prestations d'assurance chômage	19 000	20,8	30 834	35,0	49 834	27,7	19,4	32,1	26,2
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	7 195	7,9	11 218	12,7	18 412	10,3	8,4	13,6	11,2
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	4 649	5,1	3 061	3,5	7 710	4,3	4,4	3,0	3,8
Perte de conjoint	18 833	20,6	3 973	4,5	22 806	12,7	17,1	3,7	10,9
Fin des études à temps complet	1 471	1,6	1 391	1,6	2 862	1,6	3,1	3,0	3,1
Naissance ou prise en charge d'un enfant	997	1,1	259	0,3	1 256	0,7	1,2	0,2	0,7
Autres raisons non précisées	37 003	42,9	36 597	42,4	73 600	42,7	46,4	44,4	44,0
Durée cumulative à l'aide									
Moins de 2 ans	21 490	23,5	25 127	28,5	46 617	26,0	29,0	34,3	31,6
2 à 5 ans	27 590	30,2	31 853	36,1	59 443	33,1	31,9	34,3	33,1
6 à 9 ans	17 072	18,7	15 727	17,9	32 799	18,3	16,5	14,8	15,7
10 ans ou plus	25 140	27,6	15 417	17,5	40 557	22,6	22,6	16,6	19,6
Classification									
Non disponible	33 148	36,3	7 916	9,0	41 064	22,9	47,8	17,7	33,2
Participant/e	12 632	13,8	10 334	11,7	22 966	12,8	11,9	11,0	11,5
Disponible	7 453	8,2	15 198	17,3	22 651	12,6	7,2	15,9	11,4
Non participant/e	38 059	41,7	54 676	62,0	92 735	51,7	33,1	55,4	43,9
Revenu de travail déclaré									
Non	80 950	88,7	81 220	92,2	162 170	90,4	91,1	93,2	92,1
Oui	10 342	11,3	6 904	7,8	17 246	9,6	8,9	6,8	7,9
TOTAL	91 292	100,0	88 124	100,0	179 416	100,0			100,0
N=429 157									

Une répartition régionale similaire à celle de l'ensemble de la clientèle

La répartition régionale des adultes aptes au travail âgés entre 30 et 44 ans est sensiblement la même que celle qui prévaut pour l'ensemble de la clientèle. En outre, les écarts observés entre les hommes et les femmes de ce groupe d'âge sont les mêmes que ceux qui les distinguent dans l'ensemble de la clientèle. Ainsi, on retrouve une plus forte concentration d'hommes que de

femmes prestataires dans la région administrative de la Ville de Montréal, et dans le groupe des 30-44 ans (29 % contre 24 %) et dans l'ensemble de la clientèle (28 % contre 24 %).

En ce qui a trait à la population québécoise, nous avons examiné la répartition régionale qui prévalait lors du Recensement de 1991 sans toutefois être en mesure d'isoler la population âgée entre 30 et 44 ans. Partant du constat que la répartition régionale des prestataires du groupe des 30-44 ans suit la même tendance que celle de l'ensemble des prestataires, nous vérifierons simplement si cette répartition reproduit également celle de la population.

Cet exercice conduit à des résultats quelque peu divergents, du moins si l'on accepte certains regroupements régionaux.

En subdivisant le territoire québécois en trois grandes catégories de régions, comme le veut le découpage proposé par le Secrétariat au développement des régions⁷, on obtient des résultats exposés au tableau 7. La grande région de Montréal

comprend Montréal-Banlieue (06A), Laurentides (06B), Montérégie (06C et 06G), Lanaudière (06D), Laval (06E), et Ville de Montréal (06F); les régions centrales rassemblent Québec (03A), Chaudière-Appalaches (03B), Mauricie-Bois-Francs (04) et Estrie (05); les régions ressources regroupent Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A), Bas-Saint-Laurent (1B), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Outaouais (07), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09) et Nouveau-Québec (10). À la lecture de ce tableau, on constate que les régions-ressources accueillent une proportion de prestataires correspondant au poids de la population (17 %); la grande région de Montréal abrite une proportion de prestataires légèrement supérieure à sa part de la population (61 % contre 58 %) tandis que les régions centrales se retrouvent dans la situation inverse (21 % des prestataires contre 25 % de la population)⁸.

En somme, la répartition régionale des prestataires âgés entre 30 et 44 ans semble reproduire celle de l'ensemble de la clientèle à l'aide de dernier recours et cette dernière est proportionnellement un peu plus nombreuse dans la grande région de Montréal et moins nombreuse dans les régions centrales par rapport à la population québécoise.

Plus de 50 % de familles chez les prestataires âgés entre 30 et 44 ans

Comme en témoigne le tableau 6, dans le groupe des 30-44 ans, on note une plus forte proportion de familles que dans l'ensemble de la clientèle (55 % contre 41 %). À l'inverse, les personnes seules et les couples sans enfants sont proportionnellement moins nombreux (45 % contre 58 %).

Tableau 7
Répartition régionale des adultes âgés entre 30 et 44 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours par rapport à l'ensemble de la clientèle apte et à la population en général

Régions	Adultes aptes de 30 à 44 ans	Ensemble des adultes aptes	Population en général ¹
Grande région de Montréal	62,6	61,4	58,3
Régions centrales	20,8	21,6	24,8
Régions-ressources	16,6	17,0	16,9

1 Selon les données du Bureau de la statistique du Québec, *Le Québec chiffres en main*, Édition 1995, p. 18 à 20.

⁷ Secrétariat au développement des régions, *Info-Régions*, Direction de la recherche et de la prospective, volume 1, décembre 1994.

⁸ Les données relatives à la population dans les régions sont tirées du Bureau de la statistique du Québec, *op. cit.*, p. 18-20.

Chez les prestataires âgés entre 30 et 44 ans, on retrouve une concentration égale de familles monoparentales et de familles biparentales (27 %). Cette proportion dépasse celle de l'ensemble des familles monoparentales (21 %) et des familles biparentales (20 %) à l'aide de dernier recours de six et sept points de pourcentage, respectivement. Les familles de deux enfants ou plus sont particulièrement nombreuses chez les prestataires âgés entre 30 et 44 ans par rapport à l'ensemble (34 % contre 22 %), qu'il s'agisse de familles monoparentales (14 % contre 9 %) ou de familles biparentales (20 % contre 13 %).

Les femmes et les hommes du groupe des 30-44 ans se répartissent de façon différente entre les catégories de ménage. On dénombre près de trois fois plus d'hommes que de femmes dans la catégorie des personnes seules (62 % contre 21 %); à l'inverse, la catégorie des familles monoparentales rassemble essentiellement des femmes (49 % contre 5 %); les catégories se rapportant aux couples, avec ou sans enfants, regroupent une part plus équilibrée des femmes et des hommes du même groupe d'âge (30 % contre 33 %).

À ces écarts entre hommes et femmes âgés entre 30 et 44 ans s'ajoutent des différences chez les hommes et chez les femmes du même âge par rapport à l'ensemble de la clientèle masculine et féminine. En effet, les femmes âgées entre 30 et 44 ans sont beaucoup moins souvent personnes seules (21 % contre 35 %) et plus souvent chefs de famille monoparentale (49 % contre 38 %) que l'ensemble de la clientèle des femmes. De même, les hommes du groupe des 30-44 ans sont moins souvent personnes seules (62 % contre 69 %) et vivent plus souvent au sein d'une famille biparentale (29 % contre 21 %) que l'ensemble de la clientèle masculine.

Les données du Recensement se rapportant aux familles sont basées sur des définitions difficilement compatibles avec celles employées aux fins de l'aide de dernier recours. Aussi, on se limitera à comparer le rapport familles biparentales/familles monoparentales dans la population québécoise et à l'aide de dernier recours, ce rapport pouvant être calculé à partir de données comparables. Le rapport familles biparentales/familles monoparentales avec enfants de moins de 17 ans s'établissait, en 1991, à 82/18 au Québec⁹, contre 28/72 à l'aide de dernier recours¹⁰. En mars 1994, ce rapport remontait à 32/68 à l'aide de dernier recours¹¹. Le rapport familles biparentales/familles monoparentales se trouve donc inversé selon que l'on observe la configuration des familles dans la population québécoise ou à l'aide de dernier recours. En d'autres termes, la proportion de familles monoparentales à l'aide de dernier recours est de loin supérieure à son poids relatif dans la population. D'ailleurs, en 1991, le taux de dépendance à l'aide de dernier recours des familles monoparentales frôlait les 50 %, comparativement à 5 % chez les familles biparentales¹².

⁹ Calculé d'après les données du Catalogue 93-312 de Statistique Canada.

¹⁰ Calculé d'après les données du *Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu*, mars 1991.

¹¹ Calculé d'après les données du *Rapport statistique mensuel, Programmes de la sécurité du revenu*, mars 1994.

¹² P. Lanctôt et C. Rousseau, *Profil des familles monoparentales, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995,

Moins de personnes célibataires et veuves et davantage de personnes mariées, séparées ou divorcées

Toujours en référence au tableau 6, on observe que, comparativement à l'ensemble de la clientèle, les prestataires âgés entre 30 et 44 ans sont moins souvent célibataires (50 % contre 55 %) ou veufs et veuves (1 % contre 2 %) et donc plus fréquemment mariés (22 % contre 19 %), séparés, avec ou sans jugement, et divorcés (27 % contre 24 %). La plus faible concentration de personnes célibataires s'explique probablement par une plus forte proportion de familles, comme on l'a vu ci-dessus.

Comparativement aux hommes âgés entre 30 et 44 ans, les femmes du même âge sont proportionnellement moins nombreuses à être célibataires (42 % contre 59 %); en revanche, elles sont plus souvent veuves, séparées, avec ou sans jugement, et divorcées (36% contre 19 %). La proportion de personnes mariées est sensiblement la même chez les femmes et les hommes (23 % et 22 % respectivement).

En outre, comparativement à l'ensemble des femmes à l'aide de dernier recours, celles du groupe d'âge 30-44 ans sont moins fréquemment célibataires (42 % contre 48 %) et veuves (1 % contre 3 %) et plus souvent mariées (23 % contre 19 %) et séparées, avec ou sans jugement, ou divorcées (35 % contre 30 %). En procédant à une comparaison du même type chez les hommes, on constate peu d'écarts: comparativement à l'ensemble des hommes à l'aide de dernier recours, ceux du groupe des 30-44 ans sont un peu moins fréquemment célibataires et veufs (59 % contre 62 %), un peu plus souvent mariés (22 % contre 20 %) mais sont dans une même proportion séparés, avec ou sans jugement, ou divorcés (18 %).

Des personnes nées au Canada dans la majorité des cas

La grande majorité des prestataires âgés entre 30 et 44 ans est née au Canada (81 %). Cette proportion est légèrement inférieure à celle de la clientèle totale dans la même situation (83 %). Dans ce pourcentage, le poids relatif des Amérindiens et des Inuit représente moins de 1 % dans chaque cas.

Inversement, les personnes nées hors du Canada représentent 19 % des prestataires du groupe des 30-44 ans et 17 % de l'ensemble de la clientèle. Les personnes revendicatrices du statut de réfugié comptent pour 3 % de ces proportions respectives.

Par rapport aux hommes du même âge, les femmes prestataires du groupe des 30-44 ans sont relativement un peu plus nombreuses à être nées au Canada (82 % contre 80 %). En corollaire, elles sont proportionnellement un peu moins nombreuses à être nées hors du Canada (17 % contre 20 %) et à revendiquer le statut de réfugié (2 % contre 3 %). De ces points de vue, toutefois, on ne décèle pas de différences importantes entre les femmes et les hommes au sein de la clientèle totale, ce que confirme le tableau 6.

Le taux de dépendance à l'aide de dernier recours des personnes nées hors du Canada reflète-t-il celui de la population née au Canada? Selon une estimation calculée à partir des données du Recensement de 1991, les personnes nées hors du Canada afficheraient un taux légèrement inférieur à celui de la population née au Canada. En effet, en 1991, le taux de dépendance des adultes âgés entre 20 et 64 ans nés hors du Canada, excluant les revendicateurs du statut de réfugié, était de 7,6 % comparativement à 9,5 % pour la population née au Canada¹³. Il semble toutefois que la clientèle née hors du Canada comprenne une plus forte proportion d'adultes âgés entre 30 et 44 ans que l'ensemble de la clientèle (46 % contre 42 %) ¹⁴.

Un peu plus de locataires et un peu moins de chambreurs ou pensionnaires

Le mode de résidence adopté par les prestataires âgés entre 30 et 44 ans diffère peu de celui de l'ensemble de la clientèle à l'aide de dernier recours, si ce n'est qu'on retrouve une proportion un peu plus élevée de locataires chez les premiers (71 % contre 68 %) et un peu moins élevée de chambreurs et pensionnaires (19 % contre 23 %). Les logements subventionnés et la propriété privée semblent autant accessibles aux adultes du groupe des 30-44 ans qu'à l'ensemble de la clientèle.

Des écarts plus importants s'observent lorsqu'on compare la situation des femmes par rapport à celle des hommes. En effet, les femmes sont nettement plus nombreuses à se retrouver locataires (80 % contre 63 %) et, de ce nombre, locataires d'un logement subventionné (10 % contre 3 %). À l'inverse, les hommes sont beaucoup plus fréquemment logés comme chambreurs ou pensionnaires (27 % contre 10 %).

En outre, en comparant le mode de résidence des femmes du groupe des 30-44 ans avec celui de l'ensemble des femmes à l'aide de dernier recours, on remarque que les premières sont plus souvent locataires (80 % contre 76 %) et moins fréquemment chambreuses ou pensionnaires (10 % contre 15 %). Les mêmes différences existent chez les hommes, quoique à un moindre degré. Ainsi, par rapport à l'ensemble des hommes à l'aide de dernier recours, ceux âgés entre 30 et 44 ans habitent un peu plus souvent un logement (63 % contre 60 %) et se retrouvent un peu moins souvent chambreurs et pensionnaires (27 % contre 31 %).

Une scolarité déclarée plus élevée que celle de l'ensemble de la clientèle

Le nombre d'années de scolarité le plus souvent déclaré par les prestataires âgés entre 30 et 44 ans reflète celui de l'ensemble de la clientèle et se situe entre sept et 11 années (60 %). Cependant, les premiers sont proportionnellement moins nombreux à signaler moins de sept années de scolarité (7 % contre 11 %) et plus nombreux à mentionner 12 années ou plus (29 % contre 24 %), ce qui en fait un groupe plus scolarisé.

¹³ Y. Gagné et coll., *Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995, p. 5.

¹⁴ *Ibid*, p. 11.

En outre, les hommes du groupe des 30-44 ans déclarent une scolarité légèrement plus élevée que les femmes: ils disent posséder entre sept et 11 années de scolarité dans 59 % des cas, contre 61 % de femmes, et 12 années et plus de scolarité dans 31 % des cas, contre 28 %. Les écarts observés de ce point de vue reproduisent d'ailleurs les différences femmes/hommes au sein de la clientèle totale.

Si les adultes âgés entre 30 et 44 ans sont globalement un peu plus scolarisés que l'ensemble de la clientèle, on peut soupçonner qu'ils demeurent moins scolarisés que les adultes du même âge dans la population. En 1991, la scolarité moyenne de la population québécoise âgée de 15 ans et plus s'élevait à 12 années; dans le groupe d'âge 25-44 ans, soit le groupe d'âge le plus scolarisé, elle s'établissait à 13 années¹⁵. Chez les prestataires âgés entre 25 et 44 ans, pour les fins de la comparaison, elle était de 10 années en mars 1991. Dans tous les cas, en arrondissant les chiffres, la scolarité médiane est la même que la scolarité moyenne. Ainsi, le nombre d'années de scolarité déclaré par les prestataires du groupe des 25-44 ans est de trois années inférieur à celui de la population québécoise du même âge.

Les pertes d'emploi comme principal motif d'entrée à l'aide de dernier recours

Comme c'est le cas pour l'ensemble de la clientèle, quatre prestataires sur dix âgés entre 30 et 44 ans invoquent une perte d'emploi pour justifier leur demande d'aide de dernier recours; de ce nombre, trois personnes ont épuisé leur période d'admissibilité ou reçoivent des prestations d'assurance chômage insuffisantes et une n'y a pas droit. Le second motif le plus souvent mentionné, soit la perte de conjoint, touche 13 % des prestataires du groupe des 30-44 ans (contre 11 % de l'ensemble de la clientèle); la fin des études explique moins de 2 % des requêtes (contre 3 %) et la naissance ou la prise en charge d'un enfant moins de 1 %.

Des écarts notables distinguent les femmes et les hommes de ce groupe d'âge. En effet, les hommes invoquent une perte d'emploi dans 51 % des cas, alors que les femmes le font dans 34 % des cas. À l'inverse, la perte de conjoint et la naissance ou la prise en charge d'un enfant concernent essentiellement des femmes (22 % des femmes contre 5 % des hommes). Ces deux derniers motifs sont d'ailleurs un peu plus souvent invoqués par les femmes de ce groupe d'âge que par l'ensemble des femmes à l'aide de dernier recours (23 % contre 20 %). La même remarque s'applique aux hommes du groupe des 30-44 ans qui mentionnent un peu plus souvent que l'ensemble des hommes à l'aide sociale les motifs liés à l'emploi (51 % contre 49 %).

Une durée cumulative à l'aide sociale supérieure à celle de la clientèle totale

La durée cumulative à l'aide de dernier recours des adultes âgés entre 30 et 44 ans est plus longue que celle de l'ensemble de la clientèle. Les durées inférieures à deux années regroupent 26 % des prestataires de ce groupe d'âge contre 32 % de l'ensemble; les durées supérieures à six années rassemblent 41 % d'entre eux contre 35 % de l'ensemble. Le tiers de la clientèle et des adultes du groupe des 30-44 ans cumulent entre deux et cinq années de présence à l'aide de dernier recours.

¹⁵ D'après le catalogue 93-328 de Statistique Canada.

Les femmes de la tranche d'âge 30-44 ans affichent des durées cumulatives supérieures à celles des hommes, en particulier les très longues durées: 28 % des femmes de ce groupe perçoivent des prestations depuis dix années ou plus contre 18 % des hommes du même âge. En corollaire, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à recevoir de l'aide de dernier recours depuis moins de deux ans (24 % contre 29 %) et entre deux et cinq ans (30 % contre 36 %).

De même, comparativement à la clientèle des femmes à l'aide de dernier recours, celles âgées entre 30 et 44 ans cumulent des durées plus longues au programme: 28 % d'entre elles reçoivent des prestations depuis dix ans ou plus, contre 23 % de l'ensemble, alors que 24 % d'entre elles affichent une durée inférieure à deux ans, contre 29 % de l'ensemble. En procédant à la même comparaison chez les hommes, on obtient des résultats semblables mais moins tranchés du côté des très longues durées: ainsi, 29 % des hommes du groupe des 30-44 ans cumulent une durée de deux années ou moins, contre 34 % de l'ensemble, alors qu'ils sont 18 % à se retrouver depuis dix années ou plus dans la même situation, contre 17 % de l'ensemble.

Moins de non-disponibles et plus de non-participants dans le groupe d'âge 30-44 ans

La classification des prestataires dont l'âge varie entre 30 et 44 ans se démarque de celle de l'ensemble de la clientèle surtout pour les catégories non disponibles et non participants: 23 % et 52 % des adultes âgés entre 30 et 44 ans sont classés dans ces deux catégories respectives, contre 33 % et 44 % de l'ensemble de la clientèle. Dans les catégories participant et disponible, on observe un très faible écart entre les prestataires du groupe des 30-44 ans et l'ensemble de la clientèle.

La classification des femmes de la tranche d'âge 30-44 ans diffère sensiblement de celle des hommes du même âge. Si les premières sont nettement plus souvent classées non disponibles (36 % contre 9 %), les seconds sont plus fréquemment non participants (62 % contre 42 %). En outre, alors que les femmes participent un peu plus que les hommes aux mesures désignées (14 % contre 12 %), ces derniers sont plus nombreux à se dire disponibles à le faire (17 % contre 8 %).

Comparativement à l'ensemble des femmes à l'aide de dernier recours, celles de la tranche d'âge 30-44 ans sont moins fréquemment classées non disponibles (36 % contre 48 %); en revanche, elles sont plus souvent non participantes (42 % contre 33 %). De même, les hommes du même groupe d'âge sont moins souvent classés non disponibles (9 % contre 18 %) et plus fréquemment classés non participants (62 % contre 55 %) que l'ensemble de la clientèle masculine.

Une proportion légèrement plus élevée de revenu de travail déclaré

Les prestataires âgés entre 30 et 44 ans déclarent un revenu de travail dans une proportion légèrement plus élevée que l'ensemble de la clientèle (10 % contre 8 %). Les femmes plus que les hommes déclarent de tels revenus (11 % contre 8 %).

En outre, les femmes du groupe des 30-44 ans signalent proportionnellement un peu plus souvent recevoir un revenu de travail que l'ensemble de la clientèle féminine (11 % contre 9 %); la même remarque s'applique aux hommes du même groupe d'âge qui déclarent un revenu de travail dans une proportion légèrement plus élevée que l'ensemble de la clientèle masculine (8 % contre 7 %).

Une participation reflétant celle de l'ensemble de la clientèle

Tel qu'il est mentionné au point précédent, 13 % des adultes âgés entre 30 et 44 ans participent à une mesure désignée, ce qui se compare à l'ensemble de la clientèle (12 %). Le taux de participation à une mesure¹⁶ chez les femmes s'établit à 22 % contre 13 % chez les hommes, ce qui représente un écart de 9 points de pourcentage. Le taux de participation dans l'ensemble de la clientèle s'élève pour sa part à 17 %.

Tableau 8
Participation des prestataires aptes, de 30 à 44 ans, aux mesures désignées, mars 1994

Mesures désignées	30 à 44 ans		Ensemble des APTES %
	(N)	%	
Rattrapage scolaire	9 456	41,2	45,8
EXTRA	7 149	31,1	28,6
RADE	2 757	11,9	10,9
SEMO	879	3,8	3,5
SMT	1 274	5,4	4,9
Autres	1 451	6,5	6,3
TOTAL	22 968	100,0	100,0

Comme en témoigne le tableau 8, la répartition des mesures auxquelles participent les prestataires de ce groupe d'âge est sensiblement la même que celle qui caractérise l'ensemble de la clientèle. La mesure Rattrapage scolaire vient ainsi au premier rang et occupe 41 % des participants âgés entre 30 et 44 ans; suit en popularité la mesure Expérience de travail (EXTRA), avec 31 % des participants du même âge; le mesure Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE) accapare 12 % des participants, les autres mesures accueillant 16 % d'entre eux. La mesure Rattrapage scolaire reçoit un peu moins d'adultes du groupe d'âge 30-44 ans par rapport à l'ensemble (41 % contre 46 %) alors que la mesure EXTRA en accueille un peu plus (31 % contre 29 %). La plus faible participation à Rattrapage scolaire peut probablement s'expliquer par le degré de scolarité plus élevé déclaré par les adultes âgés entre 30 et 44 ans par rapport à la clientèle totale.

Près de la moitié des participants au Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE) âgés entre 30 et 44 ans

Le programme PAIE a accueilli, en mars 1994, 5 285 participants classés aptes et âgés entre 30 et 44 ans, ce qui représentait 48 % des placements. Parmi ces adultes, on compte 55 % d'hommes et 45 % de femmes.

Le taux de participation des adultes âgés entre 30 et 44 ans au programme PAIE s'établit à 4 %, soit le même qui s'applique à l'ensemble de la clientèle à l'aide de dernier recours¹⁷.

Des expériences de travail diversifiées

¹⁶ Le taux de participation à une mesure est calculé pour un mois donné à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants et disponibles. Le taux annuel de participation est plus élevé que le taux mensuel.

¹⁷ Le taux de participation au programme PAIE est calculé à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants et disponibles, ainsi que des personnes engagées dans le programme PAIE.

Quelque 130 000 prestataires âgés entre 30 et 44 ans ont déclaré une dernière expérience de travail, ce qui représente 72 % du contingent de départ¹⁸. Le tableau 9 présente une classification des emplois occupés par ces prestataires, les durées moyenne et médiane pendant lesquelles ces emplois ont été exercés, de même que leur taux de féminité.

Tableau 9
Personnes de 30 à 44 ans inscrites au programme APTE
ayant déclaré une expérience de travail (72,4%)
selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994

Emploi *	Nombre	%	Durée médiane (mois)	Durée moyenne (mois)	Taux de féminité (%)
Manutention - travail de chargement et de distribution	17 552	13,5	7	24	33,1
Préparation des aliments et boissons - serveur / serveuse - barman / barmaid - aide-cuisinier / aide-cuisinière	13 462	10,4	8	18	73,1
Travail dans le bâtiment - aide à la construction - manoeuvre	9 391	7,2	6	23	6,3
Vente - commis-vendeur / commis-vendeuse - gérante / gérant	7 835	6,0	11	27	49,7
Travail spécialisé dans les services - concierge - employé(e) de services domestiques et de nettoyage	6 234	4,8	8	19	40,6
Travail spécialisé dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir - couturière - piqueur / piqueuse à la machine	5 504	4,2	13	32	82,0
Autres	70 022	53,9	-	-	24,4
TOTAL	130 000	100,0	-	-	45,4

Les professions identifiées en retrait sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

Les personnes ayant déclaré leur dernière expérience de travail n'ont pas exercé d'emploi depuis en moyenne six années. Les emplois occupés relèvent principalement du domaine de la manutention (14 %), de la préparation des aliments et boissons (10 %), du bâtiment (7 %), de la vente (6 %), des services (5 %) et de la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (4 %). Tel qu'il est exposé au tableau 9, la durée médiane de ces emplois occupés se situe entre sept et 13 mois. En ce qui a trait à la durée moyenne, elle oscille entre 18 et 32 mois. L'écart entre ces deux paramètres indique qu'une forte proportion de ces prestataires cumulent de très courts épisodes en emploi alors qu'un petit nombre d'entre eux ont connu de longues périodes de travail.

Les femmes comptent pour 45 % des prestataires de ce groupe d'âge qui ont déclaré une dernière expérience de travail. La présence de ces femmes est plus marquée dans certaines catégories d'emploi, essentiellement la préparation des aliments et boissons et la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir.

Tableau 10
Personnes de 30 à 44 ans selon la dernière expérience de
travail déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994

Emploi	Nombre de personnes de 30 à 44 ans	%	Durée moyenne de l'emploi (mois)	Taux de féminité	% de personnes d'origine étrangère
Professeur/e - écoles primaires et secondaires	1 035	32,4	40	73,6	25,4

¹⁸ Une mise en garde doit être signalée: certains prestataires peuvent n'avoir déclaré aucune expérience de travail alors qu'ils ont effectivement déjà occupé un emploi. Par ailleurs, les expériences de travail rapportées ne font l'objet d'aucune validation et peuvent être classifiées de façon plus ou moins précise par les agents d'aide socio-économique.

Professeur/e - écoles des beaux-arts - écoles professionnelles	259	8,1	37	53,7	5,7
Professeur/e - université	155	4,9	42	38,1	5,1
Ingénieur/e et architecte	686	21,5	63	21,9	33,4
Analyste et programmeur/e en informatique, statisticien/ne	404	12,7	32	30,0	10,8
Médecin et chirurgien¹/ne	150	4,7	58	43,3	6,8
Économiste, psychologue et sociologue	105	3,3	42	59,0	3,7
Administrateur/trice gouvernemental	67	2,1	42	26,9	2,0
Agronome et biologiste	155	4,9	24	41,3	1,8
Avocat/e, notaire, juge et magistrat	84	2,6	52	32,1	2,3
Science physique²	60	1,9	37	21,7	1,9
Pharmacien/ne et optométriste	29	0,9	38	58,6	1,1
TOTAL	3 189	100,0		46,9	56,3
% sur l'ensemble des personnes de 30 à 44 ans ayant déclaré une expérience de travail	2,4%				
Inclut également quelques dentistes, vétérinaires et personnes spécialisées dans le diagnostic et le traitement des maladies. Chimiste, géologue, météorologue et physicien.					

Le tableau 10 complète le portrait des expériences de travail en présentant les emplois exercés par les prestataires du groupe des 30-44 ans qui devraient normalement exiger la détention d'un diplôme universitaire. Les données de ce tableau portent sur 3 189 prestataires, soit à peine 2,4 % du contingent des prestataires ayant déclaré une expérience de travail¹⁹. En regroupant les trois premières catégories, on constate que les professions les plus souvent signalées (45 %) se retrouvent dans le secteur de l'enseignement. Suivent en importance les professions d'ingénieur et d'architecte (22 %). La durée moyenne de ces emplois est supérieure à celle observée au tableau précédent, variant entre 32 et 63 mois. En outre, le taux de féminité de ces emplois est particulièrement élevé chez les enseignants, sauf au niveau universitaire, les économistes, psychologues et sociologues, de même que les pharmaciens et optométristes. Enfin, on remarque, parmi les personnes ayant déclaré avoir exercé ces professions, une forte proportion d'immigrants (56 %).

Tableau 11
Ensemble des aptes ayant déclaré une expérience de travail
selon le dernier emploi déclaré
(283 224, soit 66 % de l'ensemble des aptes)

Emploi (grand groupe)		Nombre	%	% pour l'ensemble du Québec *	Durée médiane en mois	Durée moyenne en mois	% Femmes
11	Directeur/trice, administrateur/trice et personnel assimilé	4 309	2	13	17	44	36
21	Travailleur/euse des sciences naturelles, techniques et mathématiques	4 102	1	4	15	44	22
23	Travailleur/euse spécialisé/e des sciences sociales et secteurs connexes	3 700	1	2	6	20	59
25	Membres du clergé et personnel assimilé	37	-	-	42	54	19
27	Enseignant/e et personnel assimilé	3 740	1	4	14	45	65
31	Personnel médical, technicien/ne de la santé et personnel assimilé	5 576	2	5	13	39	78
33	Professionnel/le des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	5 375	2	2	8	31	40
37	Travailleur/euse spécialisé/e des sports et loisirs	744	-	-	5	25	26
41	Personnel administratif et personnel assimilé	40 670	14	18	8	25	74
51	Travailleur/euse spécialisé/e dans la vente	24 393	9	9	9	27	46

¹⁹ Les professions recensées ne rassemblent pas nécessairement la totalité des personnes munies d'un diplôme universitaire. En outre, il est fort probable que certaines personnes ayant déclaré avoir déjà exercé une profession ne détiennent pas le titre académique qui devrait y conduire.

61	Travailleur/euse spécialisé/e dans les services	64 447	23	13	7	21	61
71	Agriculteur/e, horticulteur/e et éleveur/euse	6 486	2	2	4	31	19
73	Pêcheur, trappeur et personnel assimilé	384	-	-	4	36	9
75	Travailleur/euse forestier/ière et bûcheron	2 872	1	1	4	30	3
77	Mineur, carrier, foreur de puits et personnel assimilé	983	-	-	11	39	6
81/82	Travailleur/euse des industries de transformation	8 578	3	4	10	36	37
* Données du recensement de 1991 : échantillon de 20 % d'une population de 3 490 815 personnes (population active expérimentée)							

Dans un document consacré aux expériences de travail déclarées par les prestataires du programme APTE, Lanctôt²⁰ procède à une comparaison des emplois occupés par les prestataires avec la répartition, par grands groupes de professions, de la population active du Québec en 1991. Le tableau 11 reproduit les résultats obtenus. L'examen de ces données suggère que :

« Plus des trois quarts des expériences de travail sont concentrées dans six grands groupes. Chacun de ces groupes compte plus de 20 000 prestataires. En tête viennent les travailleurs spécialisés dans les services avec près du quart (23 %) des emplois recensés. Viennent ensuite le personnel administratif et les manutentionnaires avec 14 % des emplois dans chaque groupe. Avec respectivement 9 %, 8 % et 8 %, les travailleurs spécialisés dans la vente, ceux spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation et les travailleurs du bâtiment complètent la liste des grands groupes. (...) Par rapport à la population active en 1991, il y a surreprésentation à l'aide de dernier recours des groupes suivants: les travailleurs spécialisés dans les services (23 % versus 13 %), les manutentionnaires (14 % versus 2 %) et les travailleurs du bâtiment (8 % versus 6 %). »

En dépit du fait que dans un cas on utilise les grands groupes de professions et dans l'autre des sous-groupes, les expériences de travail rapportées par les prestataires âgés entre 30 et 44 ans reflètent sensiblement le portrait dressé pour l'ensemble des prestataires, si ce n'est une variation dans leur ordonnancement. D'ailleurs, les prestataires âgés entre 30 et 44 ans représentent 46 % de l'ensemble des cas recensés par Lanctôt (les données portent également sur le mois de mars 1994).

En procédant à la même comparaison en ce qui a trait aux emplois requérant normalement un diplôme universitaire, on obtient des résultats également très proches entre les prestataires âgés entre 30 et 44 ans et l'ensemble de la clientèle, du moins sur le plan de la hiérarchie des professions, comme en témoigne le tableau 12. Pour ce qui est de l'ancienneté dans ces emplois, elle s'avère encore plus longue dans l'ensemble des cas recensés, se situant entre 30 et 86 mois. La similitude observée quant à la répartition des professions vient probablement du fait que, sur les 5 741 prestataires ayant déclaré avoir exercé une profession, 3 189 appartiennent à la tranche d'âge 30-44 ans, soit 56 %.

²⁰ P. Lanctôt, *Les expériences de travail déclarées par les prestataires du programme APTE*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995.

Tableau 12
Répartition des prestataires du programme APTE, selon la dernière expérience de travail
déclarée, pour quelques professions sélectionnées, mars 1994

Emploi	Nombre	%	Durée	Durée	Nbre moyen d'années depuis cette exp. trav.	% Femmes
			médiane en mois	moyenne en mois		
Professeur/e au primaire ou au secondaire	2 065	36	14	46	6	75
Ingénieur/e, architecte	1 015	18	40	71	3	20
Analyste ou programmeur/se en informatique, statisticien/ne	698	12	10	29	4	28
Professeur/e beaux-arts ou dans une école professionnelle	524	9	14	49	5	53
Agronome, biologiste	300	5	5	30	4	39
Professeur/e d'université	281	5	20	52	4	38
Médecin, chirurgien/ne	254	4	47	86	4	64
Économiste, psychologue, sociologue	175	3	24	65	4	58
Avocat/e, notaire, juge, magistrat	145	3	46	71	4	28
Administrateur/trice gouvernemental	130	2	25	53	4	29
Chimiste, géologue, météorologue, physicien/ne	99	2	25	67	4	24
Pharmacien/ne, optométriste	55	1	48	82	4	64
TOTAL	5 741					
% sur l'ensemble des prestataires du programme APTE ayant déclaré une expérience de travail	1,3 %					

LES OBSTACLES À LA RÉINTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Quels sont les principaux obstacles auxquels sont confrontés les prestataires âgés entre 30 et 44 ans dans leurs tentatives de réintégrer le marché du travail? Contrairement à d'autres groupes, notamment les jeunes et les personnes de plus de 45 ans, les difficultés rencontrées par ces prestataires ne tiennent pas nécessairement à leur âge. Aussi, dans les paragraphes qui suivent, nous tenterons dans la mesure du possible de faire ressortir les facteurs qui s'appliquent aux prestataires du groupe des 30-44 ans, à la lumière des données exposées dans les sections précédentes et, le cas échéant, nous élargirons notre propos à l'ensemble de la clientèle à l'aide de dernier recours pour mettre en évidence les tendances lourdes qui touchent toutes les catégories de clientèle.

Un premier facteur qui peut expliquer la difficulté éprouvée par l'ensemble des prestataires à réintégrer le marché de l'emploi renvoie à la conjoncture économique. L'effet conjoncturel se manifeste par un accroissement, en période de ralentissement économique, du taux de dépendance à l'aide de dernier recours. Il faut souligner qu'il existe généralement un décalage entre le moment où se produit une récession économique et celui où l'effet maximal se fait sentir à l'aide sociale. Ainsi, en prenant comme exemple les deux dernières périodes de repli économique, soit celle du début des années 1980 et celle du début des années 1990, on constate, selon les données disponibles, que les taux de dépendance ont atteint des sommets en 1985 et 1994²¹, respectivement. Un nouveau pic vient d'ailleurs d'être touché en mai 1995. Ainsi, le taux de dépendance à l'aide sociale a augmenté au début des années 1980 jusqu'en 1985; à partir de cette date, il a décliné graduellement jusqu'en 1990; en 1991, il a recommencé à croître et n'a pas cessé depuis.

Nous avons vu que le taux de dépendance sociale du groupe des 30-44 ans a graduellement rejoint, entre 1975 et 1994, celui de l'ensemble de la clientèle. Comparons les taux, affichés au tableau 3, pour les années 1986, 1991 et 1994. Rappelons que 1985 marque le début d'une période de décroissance du taux de dépendance, 1991 le début d'un épisode de croissance de ce taux et 1994 un sommet. Dans le groupe des 30-44 ans, le taux de dépendance diminue de 1,4 point de pourcentage entre 1986 (9,9 %) et 1991 (8,5 %) et augmente de 2,9 points de pourcentage entre 1991 et 1994 (11,4 %). Dans la population âgée entre 18 et 64 ans, ce taux a diminué un peu plus entre 1986 et 1991 (1,7 point de pourcentage) et augmenté un peu moins entre 1991 et 1994 (2,4 points de pourcentage). Ces données suggèrent ainsi que les personnes âgées entre 30 et 44 ans ont un peu moins profité de la reprise de la deuxième moitié des années 1980 et ont davantage souffert de la crise du début des années 1990 que l'ensemble de la population active. Comment expliquer ces phénomènes?

Pour apporter un premier élément de réponse, reportons-nous aux données sur le niveau de scolarité présentées à la section précédente. Nous avons vu qu'en 1991, la scolarité moyenne des Québécois âgés de 15 ans et plus s'élevait à 12 années; chez ceux du groupe d'âge 25-44 ans, soit le groupe le plus scolarisé, elle était de 13 années. La même année, la scolarité moyenne mentionnée par les assistés sociaux aptes au travail s'élevait à neuf années; ceux âgés entre 25 et 44 ans déclaraient une scolarité moyenne de dix années, soit trois années de moins que la population québécoise dans les deux cas. Cependant, les prestataires du groupe

²¹ Selon les taux de dépendance tirés de P. Gagné et coll., *De l'aide sociale à la sécurité du revenu. Rapport statistique 1993 et 1994*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mars 1995, p. 15.

des 25-44 ans pâtissent probablement davantage de leur faible scolarité, du fait qu'ils se retrouvent dans le groupe d'âge le plus scolarisé dans la population.

Le désavantage qui découle de la faible scolarité de la clientèle à l'aide de dernier recours est en outre amplifié par le fait que les exigences en éducation ne cessent de s'accroître. Ce dernier phénomène est attribuable à au moins deux facteurs: d'une part, l'évolution fulgurante des nouvelles technologies et, d'autre part, l'inflation des diplômes, un facteur induit par la hausse générale de la scolarité dans la population.

Un deuxième élément de réponse, touchant également l'ensemble de la clientèle, peut être lié au manque d'incitation au travail induit à la fois par la précarité grandissante des emplois et par les avantages comparatifs, financiers ou autres (carte médicament, soins dentaires, etc.), que procure l'aide sociale. On observe une polarisation de la qualité des emplois au Canada et au Québec. Ce phénomène est d'ailleurs commun à la plupart des pays de l'OCDE. Compte tenu de leur niveau de scolarité et de leur absence souvent prolongée du marché du travail, les prestataires de l'aide de dernier recours sont susceptibles de se voir offrir des emplois davantage précaires. Il est probable que cette détérioration de la qualité de certains emplois disponibles constitue un puissant désincitatif au travail chez certaines catégories d'assistés sociaux, en raison notamment des avantages comparatifs de l'aide sociale. Ces avantages sont particulièrement visibles pour les familles, ne serait-ce qu'en raison du fait que les salaires sont versés sur une base individuelle alors que les prestations d'aide de dernier recours sont déterminées en fonction de la composition familiale. Le programme APPORT (Aide aux parents pour leur revenu de travail), conçu pour encourager les parents à entrer ou à demeurer sur le marché du travail vise précisément à combler cette lacune en accordant un supplément au revenu de travail des gagne-petit. Cependant, la totalité de la clientèle potentielle de ce programme n'est pas encore rejointe.

Or, nous l'avons vu dans la section précédente, les prestataires âgés entre 30 et 44 ans sont proportionnellement plus nombreux à être parents que l'ensemble de la clientèle et leur durée cumulative à l'aide de dernier recours est plus longue. Il est donc fort probable que le problème de l'incitation au travail se pose avec plus d'acuité dans le groupe des 30-44 ans que dans l'ensemble de la clientèle.

Dans le même ordre d'idées, un troisième élément concerne les difficultés que pose la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, surtout pour les parents isolés. Le retour au travail de ces personnes suppose que des services de garde sont disponibles et les horaires de travail adaptés à leurs contraintes et leurs responsabilités familiales.

Un quatrième élément, également applicable à l'ensemble de la clientèle, se réfère au resserrement des normes du programme d'assurance chômage qui oblige certaines catégories de main-d'oeuvre à se rabattre sur le programme d'aide sociale. Au Québec, entre janvier 1993 et mars 1995, le rapport entre le nombre de prestataires de l'assurance chômage et le nombre total de chômeurs, au sens où l'entend Statistique Canada, a chuté de 79 % à 59 %, ce qui signifie que les chômeurs bénéficient de moins en moins du programme d'assurance chômage²².

²² Données fournies par la Direction de la sécurité du revenu du ministère de la Sécurité du revenu.

Le cinquième élément, commun à l'ensemble des sans-travail, a trait à l'impact psychologique du chômage. Plusieurs études l'ont démontré, plus la période de chômage s'étire dans le temps, plus les conséquences sont néfastes et durables. Trois dimensions en particulier de l'impact du chômage ont été étudiées: l'image du chômeur, l'organisation du temps libre et la diminution des ressources financières.

«L'image du chômeur est celle d'un individu déprécié parce que sa situation est perçue comme anormale dans une société qui tolère mal la dépendance et l'indigence. Le chômeur est privé de statut, d'un double point de vue, personnel et social. Les chômeurs se sentent mal perçus par la société qui les considère improductifs (...)»²³.

Cette détérioration de l'image de soi se traduit par un affaiblissement des efforts de recherche d'emploi. En outre, alors que le travail fournit un cadre à l'organisation de l'emploi du temps et impose un rythme aux activités quotidiennes, le chômage laisse place à un trop-plein de temps libre qui déstabilise le déroulement des opérations journalières. Au fur et à mesure que la durée du chômage s'allonge, le temps libre est de moins en moins occupé et organisé, notamment aux fins de la recherche d'emploi. Enfin, le dénuement économique auquel expose le chômage amène les personnes qui en sont victimes à épuiser leurs économies et à réduire leurs dépenses au minimum, ce qui se traduit par un isolement graduel. De même, l'endettement guette les chômeurs qui doivent respecter des engagements financiers et faire face à d'importantes obligations familiales. L'insécurité économique s'avère dans cette perspective un facteur majeur d'anxiété et de prédiction d'une attitude plus ou moins positive pour contrer la situation.

L'impact psychologique du chômage se manifeste dans le nombre de chômeurs découragés et dans la croissance du noyau dur de sans-travail. Il est bien établi que ce noyau dur ne cesse de croître d'une récession à l'autre, comme le reflète le taux de chômage structurel (effet d'hystérèse du chômage). Nous avons déjà souligné que la durée cumulative à l'aide de dernier recours était plus longue dans le groupe des 30-44 ans que dans l'ensemble de la clientèle, ce qui suggère également une plus forte dépendance structurelle. D'ailleurs, une étude²⁴ récente sur les jeunes assistés sociaux révèle que des 52 319 jeunes de moins de 21 ans qui ont perçu une prestation d'aide sociale en décembre 1983, 40 % (21 105 jeunes) étaient encore inscrits à l'aide de dernier recours en décembre 1993, soit dix ans plus tard. De la cohorte de départ, 18 % (9 318 jeunes) ont séjourné de façon permanente à l'aide sociale pendant la période de référence; 33 % (17 546 jeunes) ont connu des allers et retours au programme et 49 % (25 455 jeunes) s'en sont à ce jour affranchis. Autrement dit, plus de la moitié de ces jeunes, qui ont aujourd'hui dans la trentaine, sont restés ou revenus périodiquement à l'aide sociale au cours de la période de référence.

En somme, deux groupes de facteurs peuvent rendre compte des barrières que doivent surmonter les prestataires pour réintégrer le marché du travail. Le premier groupe renvoie aux facteurs individuels et le second aux facteurs externes: les facteurs individuels ont trait au degré de scolarité, à la dynamique psychologique du chômage, la situation familiale, etc., alors que les

²³ N. Lemieux, *L'image des prestataires de l'aide de dernier recours ou C'est pas parce qu'on est BS qu'on aime le baloné*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, janvier 1995, p. 10. Voir également D. Fortin, *Impact du chômage sur le bien-être psychologique et la santé mentale*, Revue de littérature, École de psychologie, Université Laval, avril 1993.

²⁴ N. Lemieux et P. Lanctôt, *Commencer sa vie adulte à l'aide sociale*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, novembre 1995, p. 66 et suiv.

facteurs externes sont à la fois d'ordre conjoncturel (ralentissement économique) et structurel (détérioration des emplois, exigences scolaires accrues, resserrement des normes à l'assurance chômage, hystérèse du chômage ou croissance du noyau dur de sans-travail, dont les assistés sociaux, etc.).

Conclusion

CONCLUSION

Ce document visait à décrire le profil des prestataires de l'aide de dernier recours âgés entre 30 et 44 ans. Ce groupe s'avère actuellement le plus important au sein de la clientèle et influence nettement la statistique moyenne. D'ailleurs, l'âge moyen des prestataires se situe à 38 ans. C'est pourquoi, en plus de comparer la situation de cette catégorie de prestataires avec celle de l'ensemble de la clientèle, nous avons tenté, le cas échéant, de la situer par rapport à la population en général, à partir des données du Recensement de 1991, principalement.

Nous avons dans un premier temps retracé l'évolution, entre 1975 et 1994, de la clientèle âgée entre 30 et 44 ans par rapport à celle de l'ensemble des ménages, calculé le taux de dépendance et examiné la répartition des prestataires selon l'âge et le sexe. Nous avons ainsi constaté qu'en 1994, le groupe des 30-44 ans accapare la plus forte proportion de la clientèle, soit 39 % de l'ensemble des ménages et 42 % des prestataires aptes au travail. S'il s'avère de ce point de vue le plus important, le groupe des 30-44 ans affiche la même année un taux de dépendance égal à celui de l'ensemble de la clientèle. Ce phénomène est toutefois nouveau puisque le taux de dépendance à l'aide sociale des personnes âgées entre 30 et 44 ans était inférieur à celui des adultes âgés entre 18 et 64 ans depuis le milieu des années 1970. Ainsi, la dépendance sociale dans ce groupe d'âge s'est accrue au cours des vingt dernières années.

Huit prestataires âgés de 30 à 44 ans sur dix sont classés au programme APTE. L'analyse des principales caractéristiques sociodémographiques de ces prestataires, comparativement à l'ensemble de la clientèle et, le cas échéant, par rapport à la population, se résume comme suit:

- la répartition régionale de ces adultes reflète celle de l'ensemble de la clientèle. Cependant, comparativement à la répartition de la population québécoise dans les grands groupes de régions, on constate que la grande région de Montréal abrite une proportion de prestataires légèrement supérieure à sa part de la population (61 % contre 58 %) alors que les régions centrales se retrouvent dans la situation inverse (21 % des prestataires contre 25 % de la population);
- on dénombre une plus forte proportion de familles que dans l'ensemble de la clientèle (54 % contre 41 %), en particulier les familles de deux enfants et plus (34 % contre 22 %). À l'inverse, les personnes seules et les couples sans enfants sont proportionnellement moins nombreux (45 % contre 58 %);
- on retrouve une proportion égale de familles biparentales et de familles monoparentales alors que, dans l'ensemble de la clientèle, ce rapport s'établit à 32/68. Dans la population, le rapport familles biparentales/familles monoparentales était de 82/18, en 1991;
- l'examen de l'état civil révèle une plus faible proportion de célibataires (50 % contre 54 %) et de personnes veuves (1 % contre 2 %) et une plus forte proportion de personnes mariées (22 % contre 19 %), séparées, avec ou sans jugement, et divorcées (27 % contre 24 %) que dans l'ensemble de la clientèle;
- la grande majorité des prestataires de 30 à 44 ans est née au Canada (81 %), comme c'est le cas de l'ensemble de la clientèle (83 %). Toutefois, parmi les prestataires nés hors du

Canada, on retrouve une plus forte concentration d'adultes âgés entre 30 et 44 ans (46 % contre 42 %) que dans l'ensemble de la clientèle;

- le mode de résidence adopté se compare sensiblement à celui de l'ensemble de la clientèle, si ce n'est une proportion un peu plus élevée de locataires (71 % contre 68 %) et un peu moins élevée de chambreurs et pensionnaires (19 % contre 23 %);
- le nombre d'années de scolarité déclaré est un peu plus élevé que celui de l'ensemble de la clientèle. Cependant, comparativement au groupe le plus scolarisé de la population, soit celui des 25-44 ans, les prestataires du même âge affichent un niveau de scolarité inférieur (10 années contre 13 années);
- comme c'est le cas pour l'ensemble de la clientèle, les pertes d'emploi expliquent quatre demandes d'aide de dernier recours sur dix;
- la durée cumulative à l'aide de dernier recours est supérieure à celle de l'ensemble de la clientèle, les durées supérieures à six années rassemblant une plus forte proportion de prestataires (41 % contre 35 %);
- on dénombre moins de prestataires non disponibles (23 % contre 33 %) et plus de non participants (52 % contre 44 %) que dans l'ensemble de la clientèle;
- la proportion des participants reflète celle de l'ensemble de la clientèle (12 % contre 13 %). En outre, la mesure Rattrapage scolaire reçoit une moins grande proportion d'adultes du groupe 30-44 ans par rapport à l'ensemble (41 % contre 46 %) alors que la mesure EXTRA en accueil un peu plus (31 % contre 29 %);
- près de la moitié des bénéficiaires du programme PAIE sont âgés entre 30 et 44 ans.

Les femmes prestataires âgées entre 30 et 44 ans se démarquent des hommes prestataires du même âge sur les plans suivants:

- elles sont proportionnellement moins nombreuses à habiter la ville de Montréal (24 % contre 29 %);
- elles sont beaucoup moins souvent personnes seules (21 % contre 62 %) et nettement plus fréquemment chefs de famille monoparentale (49 % contre 5 %);
- elles se retrouvent plus souvent veuves, séparées et divorcées (35 % contre 18 %) et moins souvent célibataires (42 % contre 59 %);
- elles sont proportionnellement un peu plus nombreuses à être nées au Canada (82 % contre 80 %);
- elles sont plus fréquemment locataires (80 % contre 63 %) et moins souvent chambreuses ou pensionnaires (10 % contre 27 %);

Conclusion

- elles déclarent une scolarité un peu moins élevée (12 années ou plus dans 28 % des cas contre 31 %);
- elles invoquent plus souvent la perte du conjoint ou la naissance et la prise en charge d'un enfant (22 % contre 5 %) comme motif d'entrée à l'aide de dernier recours et moins souvent la perte d'un emploi (34 % contre 51 %);
- elles cumulent une plus longue durée à l'aide de dernier recours (plus de dix ans dans 28 % des cas contre 18 %);
- elles sont plus fréquemment classées non disponibles (36 % contre 9 %) et participantes (14 % contre 12 %), mais moins souvent non participantes (42 % contre 62 %) et disponibles (8 % contre 17 %);
- 45 % des participants au programme PAIE âgés entre 30 et 44 ans sont des femmes.

Les femmes et les hommes âgés entre 30 et 44 ans se distinguent par rapport à l'ensemble de la clientèle féminine et masculine, respectivement, des points de vue suivants:

- les femmes âgées entre 30 et 44 ans sont moins souvent personnes seules (21 % contre 35 %) et plus souvent chefs de familles monoparentales (49 % contre 38 %) alors que les hommes du même groupe d'âge sont moins souvent personnes seules (62 % contre 69 %) et vivent plus souvent au sein d'une famille biparentale (29 % contre 21 %);
- les femmes du groupe des 30-44 ans sont moins fréquemment célibataires et veuves (43 % contre 50 %) et plus souvent mariées (23 % contre 19 %), séparées ou divorcées (35 % contre 30 %). Chez les hommes, les écarts observés sont très faibles;
- les femmes âgées de 30 à 44 ans sont plus souvent locataires (80 % contre 76 %) et moins fréquemment chambreuses ou pensionnaires (10 % contre 15 %), ce qui est également le cas des hommes du même âge (63 % contre 60 % et 27 % contre 31 %);
- la perte d'un conjoint et la naissance ou la prise en charge d'un enfant sont plus souvent invoquées comme motifs d'entrée à l'aide de dernier recours par les femmes âgées de 30 à 44 ans (23 % contre 20 %). Les motifs liés à la perte d'un emploi sont un peu plus souvent mentionnés par les hommes du même âge (51 % contre 49 %);
- une durée cumulative à l'aide de dernier recours supérieure à dix ans est plus fréquente chez les femmes du groupe des 30-44 ans (28 % contre 23 %) et à peu près équivalente chez les hommes (18 % contre 17 %);
- la non-disponibilité concerne moins de femmes (36 % contre 48 %) et d'hommes (9 % contre 18 %) âgés entre 30 et 44 ans. En revanche, ces femmes (42 % contre 33 %) et ces hommes (62 % contre 55 %) sont plus fréquemment non participants.

Par ailleurs, près des trois quarts (72 %) des prestataires âgés entre 30 et 44 ans ont signalé une dernière expérience de travail. Ces emplois relèvent principalement du domaine de la manutention (14 %), de la préparation des aliments et boissons (10%), du bâtiment (7 %), de la vente (6 %),

des services (5 %) et de la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, fourrure et en cuir (4 %). La durée moyenne de ces emplois oscille entre 18 et 32 mois alors que la durée médiane se situe entre sept et 13 mois.

Un peu plus de 3 000 prestataires ont déclaré exercer une profession nécessitant normalement la détention d'un diplôme universitaire, principalement dans le domaine de l'enseignement et l'ingénierie. La durée moyenne de ces emplois se situe entre 32 et 63 mois. Ces professions sont déclarées par une forte proportion d'immigrants (56 %).

La répartition des expériences de travail déclarées, qu'il s'agisse des emplois nécessitant ou non un diplôme universitaire, reflète sensiblement celle de l'ensemble des prestataires.

Enfin, nous avons imputé à deux groupes de facteurs les difficultés éprouvées par les prestataires en général, et ceux du groupe des 30-44 ans en particulier, à réintégrer le marché de l'emploi. Le premier groupe renvoie aux facteurs individuels et le second aux facteurs externes: les facteurs individuels ont trait au degré de scolarité, à la dynamique psychologique du chômage, la situation familiale, etc., alors que les facteurs externes sont à la fois d'ordre conjoncturel (ralentissement économique) et structurel (détérioration des emplois, exigences scolaires accrues, resserrement des normes à l'assurance chômage, hystérèse du chômage ou croissance du noyau dur de sans-travail, dont les assistés sociaux, etc.).

Lexique

LEXIQUE

Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

non disponible : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

disponible : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

participant : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

non participant : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont classés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

Classification

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou à l'une des catégories du programme APTE.

Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1^{er} janvier 1975.

Enfant à charge

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

Mesures de développement de l'employabilité

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

Les mesures de formation comprennent Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

Les activités communautaires comprennent Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

Nombre d'années de scolarité

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

PAIE

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent à la personne participante un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

Taux de dépendance

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours et la population.

Taux de dépendance par groupe d'âge

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours dans un groupe d'âge donné et l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge dans la population.

Taux de féminité

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le Québec, chiffres en main*, Édition 1995.

FORTIN, Denis. *Impact du chômage sur le bien-être psychologique et la santé mentale*, Revue de littérature, École de psychologie, Université Laval, avril 1993.

GAGNÉ, Pierre et coll. *Rapport statistique mensuel, Programmes de la sécurité du revenu*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mars 1991 et mars 1994.

GAGNÉ, Yrène et coll. *Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995.

LANCTÔT, Pierre. *Les expériences de travail déclarées par les prestataires du programme APTE*, ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995.

LANCTÔT, Pierre et Claire ROUSSEAU. *Profil des familles monoparentales, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995.

LANDRY, Francine et coll. *Profil des personnes inscrites au programme Soutien financier de l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, septembre 1995.

LEMIEUX, Nicole et Pierre LANCTÔT. *Commencer sa vie adulte à l'aide sociale*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, novembre 1995.

LEMIEUX, Nicole. *L'image des prestataires de l'aide de dernier recours ou C'est pas parce qu'on est BS qu'on aime le baloné*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, janvier 1995.

MOTARD, Louise et coll. *Profil des femmes inscrites à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, septembre 1995.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. *Info-Régions*, Direction de la recherche et de la prospective, volume 1, décembre 1994.